

Technicien-surveillant

Ingétec, experts-conseils en bâtiment depuis 1981, est spécialisé dans l'expertise technique de l'enveloppe de bâtiments de tout genre, à savoir :

- Enveloppe du bâtiment (mur/toiture)
- Inspection du caractère sécuritaire des façades et stationnement (loi 122)
- Programme de gestion de l'entretien du bâtiment
- Expertise des causes d'infiltrations d'eau / moisissures
- Soutien technique aux firmes d'architectes
- Thermographie de l'enveloppe du bâtiment
- Expertise légale, consultation technique et légale et témoin expert à la cour

Notre réputation est soutenue par notre équipe technique solide et expérimentée.

Nous avons une clientèle variée (institutionnelle, commerciale, industrielle, privée et copropriété) et travaillons principalement dans la région métropolitaine, bien que nous couvrions le Québec et l'Ontario en entier.

CANDIDAT RECHERCHÉ

Le candidat recherché, un technicien surveillant **accrédité par l'AMCQ**, aura, sous la direction du chargé de projet, les tâches suivantes :

- Effectuer la surveillance des travaux de toiture et d'autres projets d'étanchéité
- Produire des rapports de chantier quotidiennement
- Savoir interpréter et appliquer les instructions décrites dans des plans et devis, des rapports, des portées des travaux, etc.
- Communiquer avec les intervenants (chargé de projet, architecte, gestionnaire, entrepreneur, etc.)

Le candidat doit posséder les qualifications suivantes:

- Avoir un minimum d'expérience à titre de technicien-surveillant de travaux de toiture (principalement) et d'autres travaux d'étanchéité
- Être détenteur d'une carte AMCQ valide
- Être capable de rédiger des rapports quotidiens
- Véhicule nécessaire avec compensation lors de déplacements professionnels

Voici la proposition d'embauche :

- Durée : temps plein
- Début : immédiat
- Vacances : 4 semaines payées, soit 2 semaines en été et 2 semaines durant la période des fêtes (incluant les deux jours fériés payés du 25 décembre et 1^{er} janvier)
- Salaire : taux horaire à discuter
- Programme d'assurance collective après 3 mois à l'embauche